Coordination Inter-Services

LES ACTEURS

DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE UNIS

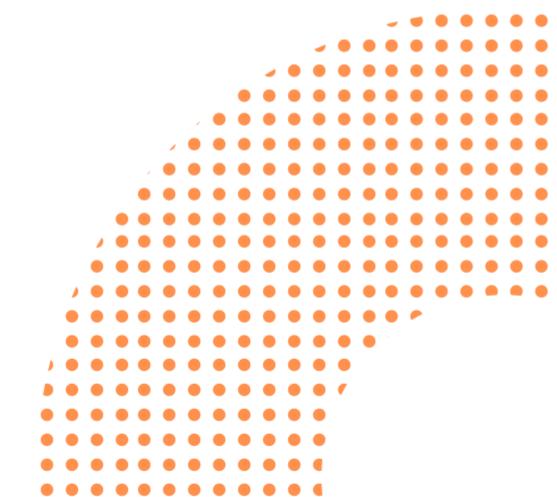
POUR RÉPONDRE À L'ÉTAT D'URGENCE

SANITAIRE LIÉ AU COVID-19

Une crise sanitaire sans précédent

En raison de la pandémie du Covid-19, la France est en confinement domiciliaire depuis le 17 mars 2020.

Face à ce contexte exceptionnel, les services à domicile ont, plus que jamais, besoin d'être solidaires pour assurer la continuité de services auprès de leurs bénéficiaires, particulièrement vulnérables face à cette épidémie.



Conséquences sur les SAP

Pénurie de salariés

Salariés malades
Salariés ayant contractés le Covid-19
Salariés ayant des problèmes de
garde d'enfant
Salariés ayant fait valoir leur droit de
retrait
Salariés en congés

Interventions modifiées

Bénéficiaires hospitalisés
Bénéficiaires partis dans leur famille
Bénéficiaires annulant leurs
prestations par crainte d'être
contaminés
Bénéficiaires décédés

Augmentation rapide et urgente d'accompagnement à domicile

Au fil des jours : un accroissement des sorties d'hospitalisation

Face au nombre croissant des personnes contaminées les hôpitaux sont saturés. Le besoin de places précipite la sortie d'hospitalisation de nombreux patients.

De même, les personnes contaminées n'ayant plus de symptômes alarmants sont renvoyées chez elles, mêmes faibles, pour laisser la place à ceux qui sont dans un état plus inquiétant.

Conséquences : accroissement du besoin d'aide et de soin à domicile.



Les acteurs du domicile SAAD, SSIAD, SPASAD, HAD

Les acteurs du sanitaire Hôpitaux, cliniques, SSR

Les établissements médico-sociaux

EHPAD

Qui est concerné par la coordination?

L'autorité départementale

Conseil Départemental Direction Autonomie Équipes médico-sociales

L'autorité sanitaire territoriale

ARS Cellule de crise personnes âgées Les structures de coordination territoriale

MAÏA, CLIC, M2A, MDS, PAERPA, CTA...

La coordination inter-services nécessite :

1. La mobilisation de tous les services du territoire

Un outil de partage pour mettre en relation les besoins d'interventions et les disponibilités de personnels

La supervision du CD et de l'ARS pour légitimer le bienfondé de la coordination et mettre de côté les rivalités entre services

Définir un rôle de référent territorial assumé idéalement par une structure de coordination territoriale à défaut par un ou des services volontaires

Les acteurs mobilisés

Les 4 principales fédérations du domicile ont signé un protocole inter-fédérations pour faire face à l'épidémie du Covid-19. Un seul mot d'ordre : agir ensemble et mutualiser les efforts pour répondre aux besoins d'accompagnement à domicile !









Les coordinations inter-services déjà constituées

16 département engagés

#solidarité domicile



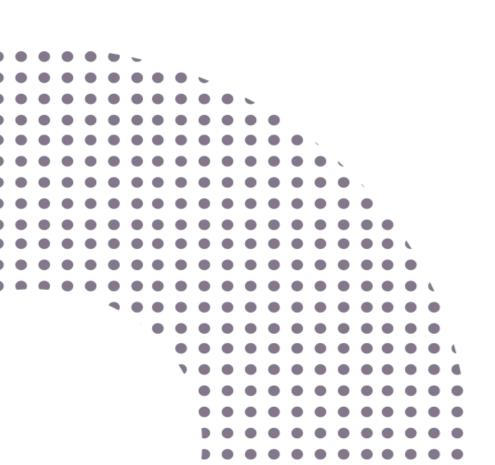
Un outil numérique pour mutualiser et coordonner les ressources

Une plateforme a été développée pour répondre à deux urgences :



1. Assurer les remplacements interservices en fonction des besoins des uns et de la disponibilité des autres

2. Répondre à la multiplication des sorties d'hospitalisation et des demandes de prises en charge



Fonctionnement de la plateforme : volontariat et neutralité

Besoins

(SAAD, SSIAD, Hôpitaux, EHPAD Structures de coordination...)



La plateforme est administrée en transparence par un référent territorial.

Selon les territoires ce rôle de référent est porté par une structure de coordination ou par un ou des services volontaires. La répartition des besoins entre les services de la coordination est faite de façon égalitaire selon les critères de disponibilité, de localisation et de compétences des intervenants

Structure solidaire

Structure solidaire





Disponibilités (SAAD, SSIAD...)



Développer la coordination inter-services

Comment mettre en place la coordination sur votre territoire ?



Mobiliser les SAAD, SSIAD de votre territoire

Présenter le fonctionnement de la coordination au Conseil départemental

Suivi des remplacements sur la plateforme #solidaritédomicile et, si besoin d'un niveau de transparence supplémentaire échanges via What'sApp ou Slack

Contacter les SAAD et les SSIAD que vous connaissez pour leur proposer de rejoindre la coordination

Choisir un référent territorial avec le CD et les services engagés Contacter vos
partenaires habituels et
présentez-leur la
coordination

Les arguments en faveur de la coordination :

- 1. Permettre d'assurer les activités essentielles d'aide, d'accompagnement et de soin
- 2. Agir de façon éthique
- 3. Faire reconnaître le secteur, son importance et son professionnalisme
- 4. Sortir de la rivalité associatif/commercial

Faire connaître l'existence de la coordination sur votre territoire



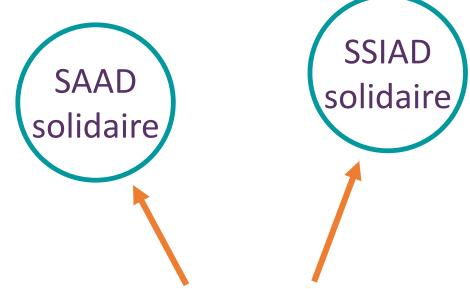
Contacter l'ARS pour leur présenter la coordination

Mise en relation avec la cellule de crise des personnes âgées





Informer les hôpitaux via l'ARS pour les prévenir de l'existence de la plateforme de coordination pour les sorties d'hospitalisation



Via une fiche de demande de prise en charge à domicile les hôpitaux, clinique, SSR font connaître leurs besoins sur le site

www.solidaritedomicile.fr

La demande est diffusée via la plateforme et les structures de la coordination interservices y répondent selon les critères de disponibilité, de localisation et de compétences des intervenants



HAD

solidaire



#solidarité domicile : une plateforme gratuite

Tant que durera la crise sanitaire que nous traversons l'utilisation de cette plateforme restera entièrement gratuite pour l'ensemble des utilisateurs. L'objectif est d'être tous unis pour continuer à venir en aide aux personnes vulnérables.





Contactez-nous

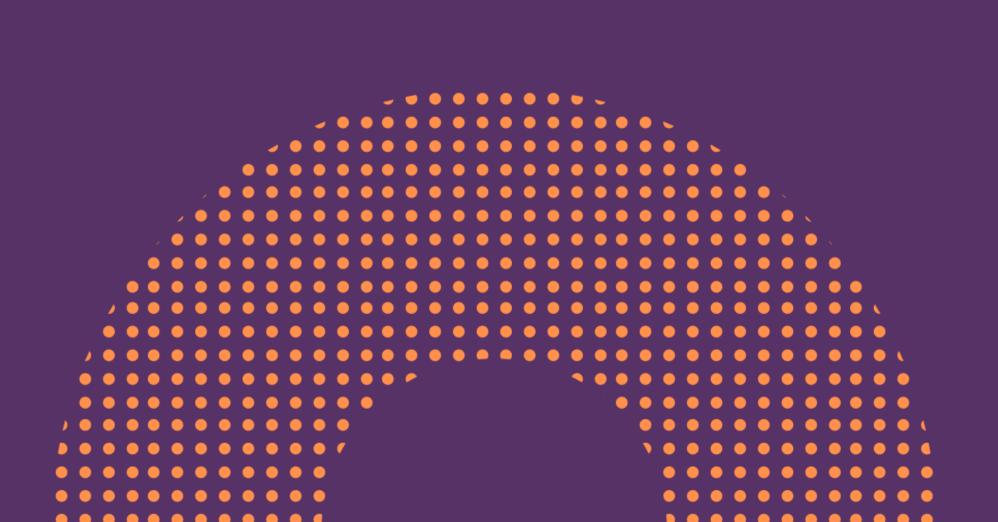


INTÉGRER LA COORDINATION INTER-SERVICES

logistique@solidaritedomicile.fr

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT coordination@solidaritedomicile.fr

Médiatisez votre engagement!





FACEBOOK

#solidaritedomicile



TWITTER

#solidaritedomicile



LINKEDIN

#solidaritedomicile